⋆ PROCÈS – VERBAL ⋆

de la séance du Conseil d'Administration du
04 juillet 2022

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à Monsieur le Directeur académique
Membres présents ou excusés : Membres de droit : - M. JEULIN – Principal du collège ✔ - Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire ✔ - Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation ✔ Représentants du Conseil départemental : - M. CAMMAL – Conseiller départemental (absent) - Mme DENIZOT –Conseillère départementale (excusée) Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire - M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire ✔ Personnalités qualifiées : - M. BONNEFONT ✔ - M. GIRAULT ✔ Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) : - Mme DESCHAMPS ✔ Représentants des personnels enseignants et d'éducation : - M. AUFFRET (absent) - M. PAQUIET ✔ - Mme LAVAL ✔ - Mme MAHÉ ✔ - M. NALET ✔ - M. VELLA (absent) Représentante des personnels ASSTOS : - Mme MIERMONT ✔ - Mme FERNANDES ✔ Représentants des parents d'élèves : - M. CHEVALLIER ✔ - Mme RAT ✔ - Mme VOIRIN ✔ - Mme HAUTIN ✔ - Mme LE GOFF ✔ - Mme RICHARD ✔ Représentants des élèves : - Mlle BARBARANT ✔ - M. MONGLON ✔ Monsieur le Principal excuse l'absence de Mme DENIZOT, conseillère départementale. Le quorum étant atteint avec la présence de 19 membres, Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 10. Mme JUNQUA, assure le secrétariat de séance.	

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 avril 2022

Monsieur CHEVALLIER, représentant des parents d'élèves signale une erreur sur la liste des membres présents sur la première page du procès-verbal : Mme NARDONE signalée présente alors que la feuille d'émargement indique bien la présence de Mme RICHARD. Monsieur le Principal demande d'excuser cette erreur de saisie.

Monsieur NALET, représentant des personnels enseignant indique aussi une erreur concernant le projet de méthanisation évoqué dans les questions diverses, qui concerne la commune de Châteaurenard (et non Briare ou Ouzouer-sur-Trézé).

Après validation de ces demandes de modification, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 avril 2022 ainsi corrigé :

Votants : 19 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 19**

II – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES	Réservé à Monsieur le Directeur académique

1. Bilan de l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Principal fait un rapide bilan de l'année scolaire passée, maquée par les contraintes du protocole sanitaire qui ont rendu impossibles un grand nombre d'actions programmées en début d'année.

Néanmoins, les sorties scolaires de proximité ont pu être maintenues, et les différentes actions en lien avec le projet d'établissement ont été maintenues, avec notamment des interventions :

- Sécurité routière pour les 6e
- Sensibilisation aux problèmes du harcèlement (6e)
- Prévention des conduites addictives :
  - Danger d'Internet (6e)
  - Internet responsable (4e)
  - Addictions à l'alcool et aux stupéfiants (3e)
- Éducation à la vie affective et sexuelle (5e/4e/3e)
- Formation PSC1 (50 élèves environ)
- Course contre la faim / Collège + écoles primaires
- Interventions de professionnels dans le cadre du Parcours Avenir (4e/3e)

Arrivée de Mme FERNANDES à 18h15.

Point sur l'orientation :

- Affectés au 1er tour :
  - sur 1er vœu : 87 % (55 élèves)
  - sur 2e vœu : 8 % (5 élèves)
  - sur 3e vœu : -
  - non affectés : 5 % (3 élèves, dont 2 avec un contrat d'apprentissage en attente de signature pour septembre 2022)
- Orientation :
  - vers la 2GT : 51 % (32 élèves)
  - vers la 2PRO : 43 % (27 élèves dont 7 dans l'enseignement agricole)
  - vers les CAP : 6 % (4 élèves, dont 1 en lycée professionnel)

Madame LAGIER présente ensuite le bilan de la vie scolaire qui fait ressortir :

- Pour les absences :
  - un taux d'absentéisme en hausse (en notant cependant près d'un tiers des absences de l'année liées à la COVID)
  - une quasi disparition des absences non justifiées, grâce à un énorme travail de relance des familles
- Pour les punitions et sanctions :
  - un nombre plus important de punitions et de sanctions sur les 3 classes de 5e que sur les autres niveaux
  - 180 rapports d'incidents saisis concernant 65 élèves
  - Une augmentation du nombre de sanctions prises (systématiquement après un entretien avec les familles) : 63 sanctions concernant 41 élèves

Nombre total de sanctions par élève :
- 1 sanction : 70,73 %
- 2 sanctions : 12,20 %
- 3 sanctions : 12,20 %
- 4 sanctions : 2,44 %
- 5 sanctions : 2,44 %

Niveaux :
- Sixième : 14,63 %
- Cinquième : 41,46 %
- Quatrième : 24,39 %
- Troisième : 19,51 %

Sexe :

- Féminin : 17,07 %
- Masculin : 82,93 %

Nature :

- Avertissement : 6,35 %
- Blâme : 9,52 %
- Exclusion temporaire de la classe : 17,46 %
- Exclusion temporaire d'un service annexe de l'établissement : 3,17 %
- Exclusion temporaire de l'établissement : 58,73 %
- Exclusion définitive de l'établissement : 4,76 %

Sanctions avec sursis : 16,00 %

- Suivi des élèves concernés par des aménagements pédagogiques :

Niveau	PAP	PPRE	GevaSco
6e	1 (+1 en attente)	9	1
5e	1 (+1 en attente)	7	
5e	1	4	2
5e	1	1	

- La médiation par les pairs (dispositif mis en place depuis 2019-2020) :
  - cette année, seulement 6 médiations ont eu lieu (4 concernaient des élèves de 6e, 2 pour le niveau 5e)
  - 4 médiateurs quittent le collège pour aller en seconde,
  - un recrutement de 5 élèves de 6e (sur 12 postulants) a été organisé, avec une 1ère formation en fin d'année et une 2e journée prévue l'an prochain avant la Toussaint
  - Le dispositif s'épuise, il faudra donc en début d'année prochaine remobiliser l'équipe d'adultes pour proposer des médiations en cas de conflit.

Madame LAGIER présente également un bilan rapide des actions menées par le FSE et le CVC au cours de l'année écoulée, avec notamment :

- la reprise des clubs et ateliers sur la pause méridienne
- l'achat de matériels pour la salle du foyer et les aménagements de la cour (bancs et tables de jeu)
- 2 actions mises en place à l'initiative du CVC :
  - Action autour du harcèlement
  - Action sur la thématique du « vivre ensemble »

Pour conclure, Monsieur le Principal rappelle que le contrat d'objectifs du collège arrive à son terme et sera réécrit l'an prochain, avec la mise en place d'un nouveau projet d'établissement.

2. Rentrée scolaire 2022-2023 – Présentation du dispositif ULIS

Le dispositif ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire) est une modalité de scolarisation des élèves en situation de handicap qui permet d'alterner :

- des temps dits « d'inclusion » (les élèves suivent les cours de la classe dans laquelle ils sont inscrits)
- des temps dans le dispositif (notamment en Français et en mathématique), sous la responsabilité d'un enseignant du 1er degré chargé de :
  - accompagner les temps d'inclusion (relecture des cours, préparation des contrôles…)
  - travailler le programme scolaire dans les matières où l'élève n'est pas inclus

L'enseignant est secondé d'une AESH CO qui peut soit l'assister dans sa classe, soit accompagner des élèves lors de leur inclusion en cours « ordinaire ».

8 élèves, dont 7 du secteur scolaire du collège, sont affectés sur le dispositif ULIS qui ouvre à la rentrée prochaine :

- 2 élèves de 6e
- 2 élèves de 5e
- 4 élèves de 4e

3. Modification du règlement intérieur

Des modifications mineures du règlement intérieur (voir les parties surlignées dans l'annexe) ont été faites pour :

- clarifier les modalités de règlement de cantine pour les demi-pensionnaires et les élèves qui y mangent occasionnellement (art. 3.7 et 3.9)
- préciser les conditions de l'automaticité de l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un élèves (art. 6.6)
- modifier la référence aux périodes pédagogiques en semestres et non plus en trimestres (art. 7.7)

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le règlement intérieur ainsi modifié pour une application à la rentrée scolaire prochaine :

Votants : 20 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 20**

III – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	Réservé à Monsieur le Directeur académique

1. Concession de logements

Madame JUNQUA présente le tableau (inchangé depuis la rentrée 2020) des concessions de logement au terme de la « nécessité absolue de service » (NAS) :

- Nombre total de logements attribués : 3
- Nombre total de logements occupés au 01/09/2022 : 3
  - *33, avenue de la République : Mme NICOLET*
  - *35, avenue de la République : M. JEULIN*
  - *37, avenue de la République : Mme JUNQUA*

Monsieur le Principal soumet cette répartition au vote des membres :

Votants : 20 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 20**

2. Contrat annuel des chaudières des logements de fonction

Madame JUNQUA présente les contrats avec la société « THION Jérôme » pour la maintenance annuelle des chaudières des logements de fonction.

Monsieur le Principal soumet la signature de ces contrats au vote des membres :

Votants : 20 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 20**

3. Renouvellement du contrat de maintenance des installations en cuisine

Madame JUNQUA présente le contrat de maintenance des installations de cuisine conclu avec l'entreprise ARTECH pour une durée d'un an et renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

Votants : 20 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 20**

4. Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'administration l'autorisation de recruter des personnels de droit public, essentielle pour le recrutement des Assistants d'éducation, pour une quotité de 3 ETP (équivalent temps plein) et soumet cette autorisation au vote des membres:

Votants : 2 **Contre : 0** **Abstentions : 0** **Pour : 20**

IV – QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Directeur académique

Réflexion sur l'évolution des dépenses du collège

Monsieur Nalet fait état des hausses récentes des prix et s'interroge sur les conséquences qu'elles auront nécessairement sur les dépenses du collège.

Coût du papier

- Évolution du prix de la tonne de papier (source fournisseur) :
  - Janvier 2021 : 780,00 € / tonne
  - Avril 2022 : 1100,00 € / tonne (+ 40 %)
- Consommation de papier au sein du collège :
  - Professeurs : 173 500 feuilles (du 01/02 au 01/07/2022)
  - Administration : 141 500 feuilles (du 16/11/2021 au 01/07/2022)
- Évolution en termes de budget et de dépenses :
  - Budget 2021 : 1600,00 € (dépenses réelles : 1581,42 €)
  - Budget 2022 : 1850,00 € (dépenses effectuées : 1850,00 €)

Propositions :

- Mettre en place un indicateur mensuel pour suivre l'évolution des coûts et des consommations
- Créer une commission « fournitures scolaires » pour évaluer le coût des cahiers et du matériel pour les familles

Coût des denrées alimentaires

La hausse récente du prix du blé (+ 22,63 % entre janvier et juin 2022) et de certains autres produits alimentaires (dérivés du blé, notamment) fait redouter un effet à court terme sur les dépenses de la demi-pension et il semble important de réfléchir dès la rentrée sur les mesures à prendre pour maintenir la qualité et la quantité des repas servis aux élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19h55.

Le Président du Conseil d'Administration — *Le secrétaire de séance*

COLLÈGE PIERRE DÉZARNAULDS 45360 CHÂTILLON-SUR-LOIRE Le Principal Olivier JEULIN

Monsieur JEULIN — *Madame JUNQUA*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Pierre Dézarnaulds
Châtillon-sur-Loire

CONSEIL D'ADMINISTRATION
FEUILLE D'ÉMARGEMENT ÉMARGEMENT

Année scolaire : 2021-2022

Séance du 04 juillet 2022

Effectif réel du Conseil d'administration : 24 membres — *Quorum : 13*

MEMBRES DE DROIT OU DÉSIGNÉS		
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. JEULIN Olivier	
ADJOINTE-GESTIONNAIRE	Mme JUNQUA Corinne	
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	Mme LAGIER Marie	
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT	M. CAMMAL Francis	
	Mme DENIZOT Aude	excusée
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	M. RAT Emmanuel	
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	M. BONNEFONT Bernard	
	M. GIRAULT Jacques	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (à titre consultatif)	Mme DESCHAMPS Céline	

MEMBRES ÉLUS			
	TITULAIRES	*SUPPLÉANTS*	*Signature*
Représentants des personnels enseignants et d'éducation	M. AUFFRET Fabien		Abs.
	M. PAQUIET Corentin		
	Mme LAVAL Agnès		
	~~Mme. PERILHOU Gwenola~~	M. VELLA	Abs
	Mme MAHE Christine		
	M. NALET Richard		
Représentants des personnels ASSTOSS	Mme MIERMONT Virginie		
	Mme FERNANDES Alexandra		
Représentants des parents d'élèves	M. CHEVALLIER Jérôme		
	Mme RAT Anne		
	Mme VOIRIN Prescillia		
	Mme HAUTIN Mélanie		
	Mme LE GOFF Sabine		
	Mme RICHARD Christelle		
Représentants des élèves	M. MONGLON Yoan		
	Melle BARBARANT Lise		Barbarant

Nombre de membres du Conseil d'administration présents (ayant droit au vote) : 19